

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 12 (1985)
Heft: 4

Artikel: Les 2000 ans de la langue romanche : une minorité resserre les rangs
Autor: Pichard, Alain
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912061>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tion propre de la SSR, travaillant en anglais vingt-quatre heures sur vingt-quatre: le premier pas vers sa véritable indépendance. Dans les années suivantes, avec Joël Curchod, la question de savoir comment il fallait présenter une information, sur la Suisse, à l'étranger a été clairement posée.



Le Service anglais en action. (Photos RSI)

A TOUS LES SUISSES DE L'ÉTRANGER

Au début de l'année en cours, RSI a procédé à des innovations structurelles et de programme: accent mis davantage sur les informations, heures de diffusion plus appropriées pour les pays d'outre-mer, introduction d'un programme spécial pour l'Europe, avec des émissions reprises de nos radios nationales.

RSI est très intéressée à connaître le point de vue des Suisses de l'étranger sur les programmes qu'elle produit, sur les heures d'émission et sur la qualité des fréquences utilisées.

D'autre part, elle annonce que Vous, Suisses de l'étranger, vous pouvez capter les programmes de RSI même sur les stations de la région où vous résidez!

RSI a introduit en effet un nouveau service. Elle fournit, aux stations radio à l'étranger qui diffusent régulièrement des programmes helvétiques, des transcriptions venues directement de Suisse. Chaque mois, les radios intéressées reçoivent des programmes culturels ou musicaux enregistrés sur cassettes.

RSI aimerait ne pas en rester là. Sans doute existe-t-il d'autres stations radio diffusant des programmes suisses ou produisant des émissions destinées aux émigrés, qui ignorent l'existence de ce nouveau service. Et peut-être celui-ci incitera-t-il les Suisses de l'étranger à mettre sur pied des programmes analogues diffusés par des émetteurs locaux?

RSI lance donc un appel à tous les Suisses de l'étranger, en les priant de lui signaler les stations qui seraient intéressées. N'hésitez donc pas à écrire à:

Radio Suisse Internationale, CH-3000 Berne 15

Un principe, celui défini dans le rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse, fut retenu et reste valable:

«Si l'on entend conserver la confiance de la population (...), il faut poursuivre une politique d'information véridique. L'information manipulée, qui dissimule les revers et les évolutions défavora-

bles, ou qui les embellit, va finalement à fin contraire.»

Dans le domaine concurrentiel de la Radio internationale où la propagande est la règle et l'information objective l'exception, les émissions d'un petit Etat neutre ont de grandes chances de s'imposer par leur crédibilité, surtout si ses réalisations sont à la hauteur sur le plan technique. ●

Les 2000 ans de la langue romanche

Une minorité resserre les rangs

La langue romanche a fêté cette année ses deux mille ans d'existence. Pendant une semaine, au mois d'août, le village grison de Savognin s'est transformé en une vaste Université populaire: conférences et tables rondes, cours de poésie, de cuisine et de philosophie, initiation au tarot et à l'art de la caricature, festival de théâtre.

Deux mille ans: c'est en l'an 15 avant J.-C. que les Romains ont conquis les Alpes rhétiques où ils ont peu à peu introduit le latin, ancêtre du romanche actuel. Une telle date a forcément quelque chose d'arbitraire (on voit mal Paris commémorer la reddition du Gaulois Vercingétorix comme acte de naissance de la langue française...). Mais pour les Ro-

manches, un anniversaire à fêter en 1985 tombait à pic. Aujourd'hui plus que jamais, ils tiennent à se montrer unis et à rappeler leur existence aux Confédérés.

Une famille de langues

La plus petite des minorités helvétiques a un statut assez particulier. Depuis 1938 le romanche est

reconnu comme langue nationale, mais pas comme langue officielle de la Confédération. Cette discrimination s'explique par des raisons purement pratiques: le romanche n'est pas une langue, mais une famille de langues. On recense pas moins de cinq idiomes régionaux écrits. Entre les parlers de Disentis et de Scuol, les différences sont bien plus considérables qu'entre l'appenzellois et le dialecte alémanique du Haut-Valais. Vivant en autonomie, chaque grande vallée a cultivé pendant des siècles son idiome local et Coire, la capitale, a passé trop tôt à l'allemand pour pouvoir exercer une influence unificatrice. Rien d'étonnant par conséquent si aujourd'hui tous les Romanches sont de parfaits bilingues: l'ouver-

ture sur le monde extérieur passe forcément par l'allemand. Depuis quelques années, toutefois, la communauté resserre les rangs. Aux Grisons comme ailleurs, s'amorce un retour aux valeurs régionales qui donne aux minorités une assurance nouvelle. A l'heure de l'oécuménisme, les clivages confessionnels qui divisaient le monde romanche s'estompent. L'écoute de la radio – les émissions dans la quatrième langue nationale ont fortement augmenté – permet aux auditeurs de se faire l'oreille aux parlers des autres vallées. Et surtout, depuis 1982, une expérience fascinante est en cours: l'élaboration d'une langue écrite commune, le *rumantsch grischun*, conçue de telle manière que tout Romanche puisse la lire sans l'avoir apprise. Elle ne vise pas à supplanter les idiomes traditionnels, mais à fournir un passe-partout à ceux qui souhaitent s'adresser à la minorité dans son ensemble.

Les expectatives

Si le *rumantsch grischun* parvient à s'imposer, le principal obstacle à un usage officiel du romanche tombera. Personne, sauf quelques maximalistes, n'exige qu'il ait à Berne le même statut que l'al-

lemand, le français et l'italien. En revanche, il ne serait que justice qu'aux Grisons même on puisse l'utiliser dans les domaines qui relèvent du droit fédéral. Tel est le but d'une motion déposée récemment au Conseil national.

Cette motion demande, en outre, que la Confédération prenne des mesures pour préserver le territoire des minorités linguistiques menacées. Objectif louable, mais comment s'y prendre? Il se trouve certes des militants pour exiger que l'Etat délimite une aire romanche officielle dans laquelle les communes seraient obligées d'utiliser exclusivement la langue autochtone dans l'administration et l'enseignement primaire. Mais une telle politique serait extrêmement problématique dans un canton où l'autonomie communale est sacrée et où les langues s'interpénètrent fortement: le recensement fédéral de 1980 a révélé que les Romanches sont désormais minoritaires dans leur propre domaine historique.

D'autre part, il est évident que la survie de la quatrième langue nationale est aussi un problème économique: il faut trouver un remède à l'exode rural qui vide les ha-

loppement touristique qui (comme en Engadine) attire fatalement de nombreux immigrés alémaniques.

Même si les mesures fédérales devaient rester très symboliques, cela n'a, au fond, pas grande importance. Car le salut ne viendra pas de l'extérieur, mais du sein de la minorité elle-même: il s'agit de convaincre les Romanches hésitants ou découragés que leur langue n'est ni inutile, ni condamnée et qu'elle mérite d'être transmise aux générations futures.

Alain Pichard

Suite de la page 7

son caractère de forum des vainqueurs de la dernière guerre mondiale et qu'elle est devenue une association d'états universelle, la position de médiateur, *en-dehors* de l'ONU que la Suisse avait adoptée alors, a perdu désormais toute raison d'être. Nous devons amener nos opinions politiques et nos services là où se forme l'opinion, là où l'on trouve des conditions-cadre favorisant les relations entre états qui, de facto, contribuent à l'élaboration du droit international. *Adhérer à l'ONU ne signifie donc pas, pour la Suisse, renoncer à sa spécificité, ni à son identité, pas plus qu'à son caractère de ténacité* qui lui est propre. On peut voir le sens de cette adhésion justement dans la volonté d'affirmer sur la scène internationale ces caractéristiques helvétiques, de prendre pleinement conscience de son droit à l'existence, même dans des relations aux formes différentes – et cela dans notre intérêt bien compris de partenaire de confiance dans la communauté des états. Ne sont donc en jeu ni l'indépendance, ni le fédéralisme, ni la souveraineté de la Suisse; ce qui est en jeu, c'est de savoir comment défendre le plus efficacement et le plus intelligemment possible valeurs et intérêts suisses.

